

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 25 septembre 2019, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Albrecht Ehrensperger

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. A. Ehrensperger, président, PSN : *« Chères conseillères et Chers conseillers généraux et municipaux, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette 3^e séance du Conseil général de 2019. Ce soir, nous allons surtout parler de santé. Le point n°3 de l'ordre du jour est d'ailleurs probablement le seul qui donnera lieu à des discussions. Profitez-en ! A propos de santé, il est intéressant de constater que ce thème n'a pratiquement pas été abordé par les personnes ayant pris part au sondage en début d'année. Mais ce qui n'est pas encore aux avant-postes des préoccupations de la population pourrait y apparaître dans un futur proche. C'est pourquoi, le débat au point 3 sera certainement le bienvenu. A part cela, nous allons également parler d'énergie, de sécurité et d'éducation. Je vous souhaite à toutes et tous une bonne séance. »* Il souhaite la bienvenue à Mme Adele Wingo, qui remplace Mme Stéphanie Lopes et qui participe à sa première séance du Conseil général. Il indique également que M. Daniel Burkhalter a donné sa démission avec effet immédiat et sera remplacé lors de la prochaine séance. Aussi, suite à l'absence ce soir de M. Luc Burkhalter, scrutateur, le Parti libéral radical propose ce soir de le remplacer par Mme Monique Chevailler.

Sans opposition, Mme M. Chevailler est nommée scrutatrice extraordinaire pour cette séance.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2019
3. Projet de réalisation d'un centre médical à La Neuveville (R. Matti/J.-P. Devaux)
 - 3.1. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 24'000.- pendant 7 ans (2020-2026) pour assurer le financement du contrat de bail des locaux du centre médical : arrêté du Conseil général
 - 3.2. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 230'000.- pour assurer l'installation du centre médical et de deux médecins supplémentaires : décision
4. Crédit d'engagement de CHF 209'500.- TTC pour l'élaboration d'un projet et la construction d'ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs – Décompte final : information (C. Ferrier)
5. Crédit d'engagement de CHF 131'500.- TTC pour l'installation d'une centrale de production d'énergie électrique sur le toit de l'école à journée continue (chemin du Signolet 3) et la mise en autoconsommation des 6 bâtiments du site scolaire primaire – Décompte final : information (A. Binggeli)
6. Crédit d'engagement de CHF 174'004.85 TTC pour le renforcement du réseau basse tension, l'assainissement de la distribution d'énergie, l'installation de points d'alimentation électriques pour les manifestations publiques et le service des ports et le remplacement des luminaires d'éclairage public – Décompte final : information (A. Binggeli)
7. Nomination du représentant du Conseil des parents dans la commission de l'instruction et de la jeunesse en remplacement de Mme Joanne Weber, démissionnaire
8. Nomination d'un membre dans la commission loisirs, sport, culture en remplacement de Mme Stéphanie Lopes (PSN), démissionnaire
9. Position CM et décision CG sur la motion FOR (S. Orha) « Installation d'un défibrillateur à Chavannes » (R. Matti)
10. Rapport CM en réponse à la motion FOR (T. Michel et S. Orha) « Assainissement énergétique des bâtiments communaux » (J.-P. Devaux)
11. Rapport CM en réponse à la motion FOR (T. Michel et S. Orha) « Renforcement du personnel dédié à la gestion des bâtiments communaux » (J.-P. Devaux)
12. Rapport CM en réponse au postulat FOR (A. Schleppy et J.-P. Latscha) « Rémunération des élus (J.-P. Devaux)
13. Interventions parlementaires et développements
14. Questions simples et traitement
15. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 27 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mmes Känel Céline, Michel Tamara, Orha Sanda MM. Chapuis Yann, Hofstetter Michaël, Latscha Jean-Pierre, Nicolet Christophe, Perrenoud Virginien, Schleppy Aurèle, Weber Stéphane
Parti Libéral Radical (PLR)	: Mmes Chevailler Monique, Imer Milly, Müller Maryse MM. Burdet Michel, Gorgé André, Longo Luca, Morand Patrick
Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)	: Mmes Bloch Denise, Moeschler Mondine, Petrig Anna Valentina, Stoepfer Véronique, Wingo Adele, Wingo Céleste MM. A Marca Patrice, Friedli Paul, Lehmann Willy
Excusé-e-s	: Mme Andrey Odyle (PLR) MM. Burkhalter Daniel (FOR), Burkhalter Luc (PLR), Daep Martin (PLR), Kurth Roland (PLR), Olivier Giuseppe (FOR), Schori Christophe (PSN)
Absent-e-s	M. Guillaume Alain (FOR)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2019

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Projet de réalisation d'un centre médical à La Neuveville (R. Matti/J.-P. Devaux)

Message du Conseil municipal : « Suite à la fermeture du cabinet médical du docteur Mosimann, seuls deux médecins restent en activité à La Neuveville. Ceux-ci approchant l'âge de la retraite, la Commune risque prochainement de ne plus avoir de médecins généralistes sur son territoire. Pour rappel, un cabinet médical a été ouvert en mai 2016 dans les locaux de Mon Repos. Ce cabinet a fermé une année après son installation. La localisation dans une maison de retraite et le manque de communication expliquent en partie cet échec. Un médecin indépendant a également ouvert un cabinet en 2016, à côté de la pharmacie dans le bâtiment de la Migros, mais il a rapidement disparu. Depuis ces deux épisodes, il faut prendre en compte le fait que la patientèle a augmenté, en raison de la diminution du nombre de médecins à La Neuveville. De plus, le centre médical du Landeron est arrivé à saturation. Enfin, un médecin scolaire doit être nommé. Il y a aujourd'hui un besoin accru de médecins dans notre cité. Les perspectives semblent désormais favorables à l'ouverture d'un nouveau cabinet médical. Dans ces circonstances de pénurie déjà existante, la doctoresse Denise Bloch s'est approchée de la Commune dans le but de relancer un projet de cabinet médical composé de trois médecins. Elle a proposé son implantation dans l'ancien cabinet du docteur Mosimann. Une séance organisée par M. Roland Matti a réuni les anciens et les actuels médecins neuvevillois. La discussion a conclu à la faisabilité d'un cabinet qui serait créé sous la direction des médecins. A ce stade, seule Mme Bloch s'est investie dans le projet. Ces dernières semaines, de nombreuses discussions et rencontres ont eu lieu avec les acteurs du projet, à savoir : Mme Bloch, qui sera la première des trois médecins à entrer dans le futur cabinet, Mme Calame, de la société Juracool, qui est une organisation favorisant l'installation de médecins, M. Mosimann, propriétaire du bâtiment, Studio V9, cabinet d'architecture spécialisé. Mme Calame a déjà rempli de tels mandats de recrutement et d'installation de médecins avec succès dans le Jura et dans le Jura bernois (Tavannes, Tramelan, Valbirse). Elle n'est payée que lorsque le médecin est installé et opérationnel. Elle s'implique également dans l'intégration du médecin et de sa famille dans la

localité ainsi que dans toutes les démarches administratives. A noter que le Centre hospitalier de Bienne ne participe pas au montage du projet. Une collaboration médicale s'établira entre le cabinet et l'hôpital dans le futur, selon les besoins de chaque partie. Pour mettre en place ce projet, une liste des travaux et activités à entreprendre a été établie. L'estimation financière se présente comme suit : Dépense périodique : Contrat de bail avec M. B. Mosimann sur 7 ans de CHF 2'000.-/mois, CHF 168'000.-. Dépense unique (infrastructure et démarrage) : Contrat de prestations d'installation de deux médecins (CHF 25'000.-/médecin) CHF 50'000.-
Système informatique (réseau) CHF 10'000.-
Travaux – sanitaire, maçon, électricité, rampe d'accès y compris architecte CHF 150'000.-
Matériel d'analyse – offert par fournisseur CHF 0.-
Divers et imprévus CHF 20'000.-
Total CHF 230'000.-

La partie concernant l'infrastructure et le démarrage (CHF 230'000.-) pourrait être financée par le fonds de l'économie (montant disponible environ CHF 330'000.-). Le loyer serait à payer mensuellement à charge du compte d'exploitation. La Commune prévoit de conclure un contrat de location d'une durée de 7 ans avec chaque médecin selon un forfait de l'ordre de CHF 1'500.- par mois. Cela nous permettrait de payer le loyer et de réalimenter le fonds de l'économie au bout de 7 ans. Le risque pris par la Commune est dû au fait que nous n'aurons pas forcément 3 médecins dès le premier jour d'ouverture et peut-être pas non plus pendant les 7 ans du bail, ou que le montant fixé à CHF 1'500.- doive être revu à la baisse. L'ouverture du cabinet est prévue le plus rapidement possible, dans le courant du premier trimestre 2020. Il est à relever que l'emplacement retenu est idéalement situé au centre de la localité et à proximité immédiate du centre de santé situé à la Grand-Rue 2. Certes, il n'offre pas de possibilité d'extension, mais il suffit à abriter 3 médecins (Mme Bloch et les deux nouveaux) ainsi que 2 assistants/es, ce qui correspond plus ou moins à la moyenne d'un médecin pour 1'000 habitants. Après 7 ans, l'infrastructure sera amortie. Un éventuel déménagement dans un local plus grand reste envisageable au besoin. A ce stade, il n'est pas prévu que la Commune s'implique dans la gestion du cabinet. Lors de sa séance du 2 septembre, la commission des finances a préavisé positivement ces demandes de crédit et de dépense périodique. Le Conseil municipal est d'avis qu'une commune de la taille de La Neuveville se doit de proposer une offre de médecine de base et constate que c'est le dernier moment pour agir. Sans intervention et préfinancement par la Commune, il est plus que probable que nous n'aurons plus de médecins. Le Conseil municipal vous présente le seul projet réalisable à court terme. Il recommande au Conseil général d'accepter les demandes de crédit et de dépense périodique requises. »

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au présent message. Néanmoins, il se tient à disposition en cas de questions. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme D. Bloch, PSN : « Ce soir, le Conseil général doit effectuer un choix de société qui pourrait s'intituler "Voulons-nous encore une activité médicale de premier recours à La Neuveville ?" Tout d'abord, je souhaite remercier Monsieur le Maire, le Conseil municipal et M. Didier Honsberger pour l'écoute attentive dont ils ont fait preuve à mon égard. Je tiens à préciser que, étant proche de la retraite, comme mon seul collègue encore actif en ville d'ailleurs, je suis motivée uniquement par le désir de mettre en place la pérennité d'une activité médicale de proximité pour les habitants de La Neuveville et ceux de mes patients qui souhaiteront en bénéficier. Je n'ai pas d'intérêts financiers dans ce projet et ne suis pas défrayée par la Municipalité, mais je ne peux nier mon vœu que les conditions permettant d'accueillir de jeunes médecins soient créées. Donc, conformément à l'article 20 du règlement du Conseil général, je tiens à signaler mon absence de neutralité ainsi que mon implication dans cet objet. J'aurais formellement le droit de voter, mais je m'en abstiendrai. »

Mme A. V. Petrig, PSN : « Le Parti Socialiste Neuvevillois est favorable à la réalisation d'un centre médical à La Neuveville. Avoir des médecins de famille actifs dans notre cité reste important aux yeux de nombreux habitantes et habitants, qui préfèrent être traités par quelqu'un qui les connaît eux, ainsi que leur historique médical. Pour les aînés, de plus en plus nombreux, il est essentiel de bénéficier d'une médecine de premier recours de proximité. De plus, le centre médical permettra d'assurer à l'école un médecin scolaire à proximité, ce qui facilite les trajets et les interventions. Le Parti Socialiste Neuvevillois demande donc aux membres du Conseil général d'accepter les demandes aux points 3.1 et 3.2 concernant le financement du projet de réalisation du centre médical. »

M. M. Burdet, PLR : « La situation de La Neuveville sur le plan médical est bien connue. Elle devient de plus en plus aigüe par le départ en retraite du Dr B. Mosimann, la proximité de la retraite pour d'autres médecins et la quasi saturation du centre du Landeron. A moins de se trouver à terme face à un désert médical, il est nécessaire de prendre des mesures déjà à court terme. Après deux échecs individuels, il faut augmenter les chances d'une implantation réussie et saisir l'opportunité qui se présente par un soutien financier de la commune. L'emplacement prévu est très favorable au centre de la commune et les locaux existent déjà. C'est pourquoi le Parti libéral radical soutient la demande de contracter une dépense périodique de CHF 24'000.- par an pendant 7 ans et la demande d'un crédit d'engagement de CHF 230'000.- pour la rénovation des locaux et l'installation de nouveaux médecins. Il est à noter que les prestations de CHF 25'000.- par médecin installé ne seront facturées par la société consultante qu'après installation effective dudit médecin. Nous souhaitons plein succès à l'installation de ce centre médical et si la demande devait être plus élevée à terme, il sera toujours temps d'envisager d'autres locaux plus vastes. Le centre médical du Landeron a fait connaître, aujourd'hui même, par l'hebdomadaire Arcinfo que plusieurs médecins de ce centre acceptent de nouveaux patients. Etonnante coïncidence ! »

M. C. Nicolet, FOR : « L'importance d'une médecine généraliste de proximité est évidente et il n'y a pas eu de débat à ce sujet dans le groupe FORUM. La définition du terme proximité est cependant plus partagé. Un centre médical performant et moderne est disponible à 2 km du centre de notre commune et atteignable en quelques minutes, certes pour les personnes étant motorisées, mais également à un arrêt de train de notre gare. Force est de constater que cet état de fait peut être assimilé à une grande proximité. Dans votre message vous indiquez que le centre médical situé au Landeron est saturé, ce qui semble être l'élément ne permettant pas d'imaginer des synergies avec La Neuveville. Nous pourrions peut-être également relever que certaines couvertures maladies ne permettent pas de se faire soigner dans un autre canton à de bonnes conditions tarifaires. Notre société s'oriente de plus en plus vers une économie de partage. Il est fort probable que dans les années à venir, nous n'aurons tout simplement plus les ressources ni les moyens financiers afin de dupliquer tous les services partout et que nous devons nous orienter vers une mise en commun de biens et d'investissement là où cela fera du sens. Un bon exemple est l'intégration de La Neuveville au Syndicat intercommunal de sécurité civile du Littoral neuchâtelois. Par ce message j'aimerais relever l'importance d'être extrêmement prudent s'agissant d'investir l'argent du contribuable et d'encourager notre Conseil municipal à œuvrer toujours plus dans le sens de collaborations intercommunales. S'agissant de l'objet de ce soir, le groupe FORUM recommande d'accepter le crédit d'engagement afin de déployer ce cabinet de 3 médecins à la Neuveville. Afin de mitiger les risques en lien avec l'établissement de nouveaux médecins, nous recommandons d'ajouter une clause dans le contrat avec la société Juracool, spécifiant que si un médecin devait quitter le cabinet dans les 2 années suivant son installation, qu'une nouvelle recherche serait réalisée par ce cabinet sans coûts additionnels pour notre commune. »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : informe que le Conseil municipal a prévu d'indiquer dans les contrats des nouveaux médecins qu'ils devront assurer leur succession en cas de départ.

3.1. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 24'000.- pendant 7 ans (2020-2026) pour assurer le financement du contrat de bail des locaux du centre médical : arrêté du Conseil général

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 25 voix favorables et 2 abstentions, le Conseil général accepte cette demande de contracter une dépense périodique de CHF 24'000.- pendant 7 ans pour assurer le financement du contrat de bail des locaux du centre médical.**

3.2. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 230'000.- pour assurer l'installation du centre médical et de deux médecins supplémentaires : décision

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 25 voix favorables et 2 abstentions, le Conseil général accepte cette demande de crédit d'engagement de CHF 230'000.- pour assurer l'installation du centre médical et de deux médecins supplémentaires.**

4. Crédit d'engagement de CHF 209'500.- TTC pour l'élaboration d'un projet et la construction d'ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs – Décompte final : information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Le 15 juin 2016, le Conseil général a approuvé une demande de crédit de CHF 209'500.- TTC pour l'élaboration d'un projet et la construction d'ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs. Il était de la responsabilité de la Commune de mettre en place des mesures visant à protéger les bâtiments existants situés en zone de dangers rouge, selon la carte des dangers naturels établie par le Canton. Le Conseil général avait été informé que ces travaux seraient subventionnés par le Canton à hauteur de 77 % environ. Cela représentait un montant à charge de la Commune d'environ CHF 48'185.-. Les filets mis en place assurent également la protection des parcelles privées n° 3369 et 652 non construites au moment de l'élaboration du projet. Les propriétaires privés se sont engagés à payer une participation de 30 %, conformément à ce qui était fixé dans le rapport du géologue mandaté pour l'élaboration du projet. Il a également été convenu que les travaux seraient entièrement réalisés sous l'égide de la Commune. Le 11 avril 2018, après presque deux ans de procédure, un permis de construire a été octroyé par la Préfecture du Jura bernois. Les travaux ont été réalisés dans le courant de l'année 2018. La réception des ouvrages a eu lieu le 23 janvier 2019.

Décompte final

Prestations ingénieur	CHF	47'674.60	
Coupe de bois	CHF	27'614.30	
Pose des filets pare-pierres	CHF	149'757.95	
Contrôle qualité	CHF	810.45	
Procédure administrative	CHF	2'447.50	
Total des travaux TTC	CHF		228'304.80

/./. Parts privés 30 % du sous total	CHF	68'000.00	
/./. Subvention cantonale	CHF	138'600.00	
Total déductions	CHF		206'600.00

Solde à charge de la Commune TTC	CHF		21'704.80
----------------------------------	-----	--	-----------

Subventions cantonales et participation des privés : Sur la base des factures et d'un décompte final, les propriétaires fonciers concernés se sont acquittés d'une participation de CHF 68'000.- TTC et l'Office des forêts du canton de Berne a versé une subvention de CHF 138'600.- TTC, conformément à sa décision du 7 février 2017. La part restante à charge de la Commune se monte donc à CHF 21'704.80 TTC. Le Conseil général est prié de constater que le crédit d'engagement accordé n'accuse aucun dépassement et de prendre ainsi acte du décompte final qui lui est présenté pour information. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au présent message.

Le Conseil général prend acte de cette information.

5. Crédit d'engagement de CHF 131'500.- TTC pour l'installation d'une centrale de production d'énergie électrique sur le toit de l'école à journée continue (chemin du Signolet 3) et la mise en autoconsommation des 6 bâtiments du site scolaire primaire – Décompte final : information (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : « Le 5 avril 2017, le Conseil général a libéré un crédit d'engagement d'un montant de CHF 131'500.- pour l'installation d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque sur le toit de l'école à journée continue (chemin du Signolet 3) et la mise en autoconsommation des 6 bâtiments du site scolaire de l'école primaire. Afin de garantir la sécurité des enfants, le service de l'équipement a décidé que les travaux seraient répartis sur deux ans et pendant les vacances d'été. Les travaux ont débuté début juillet 2017 et se sont terminés mi-août 2018. Depuis sa mise en service le 1^{er} août 2018, la centrale a produit 31'728 kWh qui ont été consommés sur site à 80 %. La mise en autoconsommation des 6 bâtiments a également permis d'assainir les distributions

d'énergie principale ce qui améliore la sécurité électrique et d'approvisionnement. Le coût final des travaux est de CHF 122'500.-, soit légèrement (6 %) au-dessous du budget. En tenant compte de la TVA, qui est récupérée par le service de l'électricité (CHF 8'757.05), et de la subvention fédérale RPC (reprise à prix coûtant), versée sous forme d'une redevance unique (RU) de CHF 4'936.-, le coût final est de CHF 108'791.95. Les détails par position peuvent être consultés dans le décompte annexé. Grâce à une gestion de projet rigoureuse, et malgré un exercice techniquement compliqué au niveau de la mise en autoconsommation, l'entier des travaux s'est déroulé sans grandes surprises et dans le parfait respect du budget. Le Conseil municipal remercie le service de l'équipement pour l'exécution de ce projet et prie le Conseil général de prendre acte du décompte final qui lui est présenté pour information. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : relève qu'en finalité, nous arrivons à 6,86 % au-dessous du budget prévu. Nous terminons donc sur une note positive.

Le Conseil général prend acte de cette information.

6. Crédit d'engagement de CHF 174'004.85 TTC pour le renforcement du réseau basse tension, l'assainissement de la distribution d'énergie, l'installation de points d'alimentation électriques pour les manifestations publiques et le service des ports et le remplacement des luminaires d'éclairage public – Décompte final : information (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : « Le Conseil général, dans sa séance du 7 décembre 2016, a libéré un crédit d'engagement d'un montant de CHF 174'004.85 TTC pour le renforcement du réseau basse tension, l'assainissement de la distribution d'énergie, l'installation de points d'alimentation électriques pour les manifestations publiques et le service des ports et le remplacement des luminaires d'éclairage public. Les infrastructures ont été réalisées en deux étapes (printemps 2017 et automne 2018), afin de respecter la saison touristique. Les travaux ont été réalisés selon le projet présenté le 7 décembre 2016 et ils se sont très bien déroulés. Décompte final : L'ensemble des travaux a coûté CHF 157'628.35 TTC soit 9 % de moins qu'initialement prévu. La principale économie a pu être réalisée dans le domaine de l'éclairage public par le fait de pouvoir conserver les mâts existants. Les détails par position peuvent être consultés dans le décompte annexé. Grâce à une gestion de projet rigoureuse, tout s'est déroulé sans surprises et dans le respect du budget. Le Conseil municipal remercie le service de l'équipement pour l'exécution de ce projet et prie le Conseil général de prendre acte du décompte final qui lui est présenté pour information. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au présent message.

Le Conseil général prend acte de cette information.

7. Nomination du représentant du Conseil des parents dans la commission de l'instruction et de la jeunesse en remplacement de Mme Joanne Weber, démissionnaire

Mme I. Moeschler, conseillère municipale : propose Mme Christel Vuillemin pour succéder à Mme Joanne Weber, démissionnaire. Elle donne ensuite la parole à Mme Vuillemin afin de se présenter brièvement.

Mme C. Vuillemin donne quelques informations sur sa personne.

M. Y. Chapuis, FOR : demande que pour les prochaines nominations, un petit portrait ou CV des candidat-e-s soit transmis.

Le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général nomme Mme Christel Vuillemin avec effet immédiat en qualité de représentante du Conseil des parents dans la commission de l'instruction et de la jeunesse en remplacement de Mme Joanne Weber.**

8. Nomination d'un membre dans la commission loisirs, sport, culture en remplacement de Mme Stéphanie Lopes (PSN), démissionnaire

Mme D. Bloch, PSN : informe que le Parti Socialiste Neuveveillois propose Mme Anna Valentina Petrig pour succéder à Mme Stéphanie Lopes, démissionnaire.

Le président passe au vote : **à l'unanimité, moins l'intéressée, le Conseil général nomme Mme Anna Valentina Petrig avec effet immédiat en qualité de membre dans la commission loisirs, sport, culture en remplacement de Mme Stéphanie Lopes.**

9. Position CM et décision CG sur la motion FOR (S. Orha) « Installation d'un défibrillateur à Chavannes » (R. Matti)

Message du Conseil municipal : *« Dans sa motion déposée le 12 juin 2019, Mme Sanda Orha demande au Conseil municipal d'installer un défibrillateur à Chavannes. Le fait de pouvoir sauver des vies en donnant l'accès à d'un tel appareil est important pour notre cité. Le Conseil municipal reconnaît l'importance d'installer un défibrillateur pour les habitants de Chavannes et ses visiteurs et propose au Conseil général d'accepter la motion. »*

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au présent message et demande d'accepter cette motion. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme S. Orha, FOR : remercie le Conseil municipal pour sa réponse.

M. P. Friedli, PSN : propose de se coordonner avec la commune de Gléresse pour cette pose de défibrillateur.

M. A. Ehrensperger, PSN, président : indique à M. Friedli que ceci pourrait faire l'objet d'une motion.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.**

10. Rapport CM en réponse à la motion FOR (T. Michel et S. Orha) « Assainissement énergétique des bâtiments communaux » (J.-P. Devaux)

Message du Conseil municipal : *« Dans le cadre du projet d'assainissement énergétique des bâtiments communaux, il est question d'entreprendre les analyses CECB ou CECB Plus pour chaque bâtiment communal. Dans cette optique, un expert CECB & Consultant en Energie et Développement durable a été contacté en juillet 2019 et voici les informations reçues : Une étude CECB Plus (demande de subvention et thermographie sommaire incluses) coûte environ CHF 2'000.- avec la possibilité d'obtenir une subvention d'environ CHF 1'500.-. Le coût net est donc de CHF 500.- par étude. Il faut procéder assez tôt à une étude CECB Plus dans le processus de rénovation afin de pouvoir établir un budget comprenant les subventions potentielles. Une fois les travaux terminés, une nouvelle étude CECB Plus doit être entreprise afin de valider le gain en économie d'énergie. Notons que, si le rapport CECB Plus atteste que l'économie d'énergie gagne deux classes (par ex. la consommation passe du classement G au classement E), une subvention peut également être obtenue. L'amélioration au classement peut se faire surtout par les rénovations suivantes (liste non exhaustive) : changement de chauffage (passage de l'électrique au chauffage à distance ou autre), changement de fenêtres, isolation de la toiture, isolation périphérique. En ce qui concerne les bâtiments communaux dignes de protection ou historiques, pour lesquels une isolation périphérique n'est pas envisageable, il ne faut pas s'attendre à des subventions significatives. En effet, il sera difficile de réduire drastiquement leur consommation énergétique. Afin de profiter du programme cantonal de subventions, prenant fin en 2025, la Commune propose le programme d'entretien/rénovation des bâtiments communaux suivant :*

2020	Analyses CECB Plus pour tous les immeubles (inscrites au budget 2020)
2020	Ecole Infantine (CECB Plus en cours)
2020	Chemin du Stade 1 – Vestiaires
2021	Place du Marché 3 – Mairie

2021 Place de la Liberté 11 – Maison des Vignolans
2021 Centre des Epancheurs
2022 Chemin du Stade 1 – Logements
2023 Halle de gymnastique et ancien bâtiment de l'école primaire
2023 Rue de l'Hôpital 21 – Bibliothèque et logements
2024 Chemin de la Plage 2 – Dépôt de la voirie

N.B. : Pour rappel, le bâtiment sis à Route du Château 15 a été vendu depuis le dépôt de la motion et le bâtiment des Mornets 5-9 sera mis en vente très prochainement (annonces ImmoScout24.ch et Anibis.ch). Ces deux biens ne figurent donc plus dans la liste de bâtiments à assainir. Nous mettrons les ressources humaines nécessaires à disposition (aussi via des mandats externes), afin de répondre au mieux aux attentes des motionnaires. »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au présent message.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

11. Rapport CM en réponse à la motion FOR (T. Michel et S. Orha) « Renforcement du personnel dédié à la gestion des bâtiments communaux » (J.-P. Devaux)

Message du Conseil municipal : « Le poste de responsable de la gestion des bâtiments communaux a été confié à l'administrateur des finances qui a repris cette tâche depuis le 1er mai 2019. Cela fait désormais partie intégrante de son cahier des charges. Depuis ce printemps, certains travaux ont été effectués. Pour ne citer que les principaux : La mise en conformité électrique d'un certain nombre de bâtiments : ancienne école primaire, mairie, camping de la plage, restaurant de la plage et vestiaires de St-Joux, le projet de mise en place de la sécurité de la plage a pu être achevé avant l'ouverture au public, ainsi que certains aménagements des locaux du restaurant attenants, des agencements aux vestiaires de St-Joux et au restaurant du Nénuphar ont été faits. Le solde de ces travaux est planifié pour l'automne 2019 et le printemps 2020. Pour faire face à l'ampleur de la tâche, nous avons mandaté une personne rémunérée à l'heure effective d'intervention. Il s'occupe d'ouvrir et faire visiter les lieux lors de la demande d'offres ou travaux de rénovation. La charge de travail et les frais feront l'objet d'un rapport après 12 mois d'activité, soit le 30 avril 2020. La création d'un poste à un pourcentage à définir n'est pas exclue, mais elle sera, le cas échéant, proposée en connaissance de cause et sur la base d'une analyse empirique. Nous travaillons dans le but d'entretenir au mieux les bâtiments communaux et dans la mesure du possible à l'amélioration de l'économie d'énergie tout en n'oubliant pas les subventions que nous pourrions obtenir. »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au présent message.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

12. Rapport CM en réponse au postulat FOR (A. Schleppy et J.-P. Latscha) « Rémunération des élus » (J.-P. Devaux)

Message du Conseil municipal : « Le 25 février 2019, le Conseil général a accepté le postulat Forum concernant la rémunération des élus. Dans sa réponse, le Conseil municipal a accepté l'invitation de Forum à étudier ces questions et a promis de prendre position durant l'année 2019. Sur le fond, le Conseil municipal n'a pas changé d'avis et partage toujours le point de vue des postulants que la rémunération doit être révisée. Par contre, suite à la dénonciation déposée à la Préfecture dans l'affaire du drame du port, le Conseil municipal juge le contexte actuel inopportun. Dès lors, il reprendra ce dossier au début de l'année 2020 et fera des propositions qui, si elles étaient acceptées par le Conseil général, entreraient en vigueur en 2021 pour la nouvelle législature. »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au présent message.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

13. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PSN (V. Stöpfler) « Protection d'espèces végétales à La Neuveville : lutter contre les néophytes envahissants, menace pour les plantes, les animaux et les humains »
- Motion PSN (M. Moeschler et A. V. Petrig) « Développement durable au sein des services communaux »
- Motion PSN (W. Lehmann) « Plan de gestion des déchets »

Développements :

- **Motion PSN (V. Stöpfler) « Protection d'espèces végétales à La Neuveville : lutter contre les néophytes envahissants, menace pour les plantes, les animaux et les humains »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion PSN (M. Moeschler et A. V. Petrig) « Développement durable au sein des services communaux »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion PSN (W. Lehmann) « Plan de gestion des déchets »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

14. Questions simples et traitement

M. A. Binggeli, conseiller municipal : informe qu'il va répondre à la question posée au sujet du RECUREN lors de la dernière séance du Conseil général du 12 juin 2019 par Mme D. Bloch, du Parti Socialiste Neuvevillois. Il indique : « *Le fonds RECUREN (Règlement relatif à l'encouragement communal pour une utilisation rationnelle de l'énergie) est alimenté par la taxe pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables depuis plusieurs années et effectivement, l'ordonnance d'application en réglant son utilisation n'est pas encore existante. Le service de l'équipement, actuellement en sous-effectif permanent et ce depuis de nombreux mois, sera à nouveau pleinement opérationnel dans le courant de l'année prochaine. Dès lors, il est prévu de traiter ce sujet en milieu d'année, de sorte à pouvoir commencer à dérouler le programme de subventionnement au 1^{er} janvier 2021. La mise en place du programme de subventionnement, plusieurs années après la mise en œuvre du fonds induit un effet positif : nous serons à même de définir des versements compensatoires plus intéressants. Pour rappel, il ne s'agit pas uniquement de mettre sur pied l'ordonnance, mais d'avoir assez de ressources en personnel car dès que le système sera opérationnel, il s'agira de pouvoir répondre aux demandes des citoyens, de faire les vérifications nécessaires ainsi que de verser les subventions octroyées.* »

M. A. Schleppey, FOR : « *Les forêts situées tout au long du versant sud du Jura, au-dessus du territoire de La Neuveville présentent une partie significative d'arbres en voie d'extinction. La proportion de ces arbres malades ou morts s'élève déjà à près de 10 % à 20 % selon les endroits. Quelle est l'autorité responsable des diverses mesures à prendre (sécurité, abattage, etc.) concernant cette vaste et problématique question (bourgeoisie, commune, canton) et quand cela devra ou pourra être entrepris ?* »

M. R. Matti, maire : relève que les forêts sont de la responsabilité de la Bourgeoisie et que la Commune s'occupe des sentiers pédestres. Il ajoute qu'il va prendre contact avec la Bourgeoisie afin de l'informer de cette question.

M. P. Morand, PLR : « *St-Joux dispose, comme tout le monde le sait, d'un terrain de football principal ainsi que d'un terrain d'entraînement. Avec le nombre d'équipes actives et les juniors et ce malgré la répartition des entraînements et/ou des matchs sur d'autres terrains de la région, il arrive que plusieurs*

équipes actives ou de juniors doivent s'entraîner en même temps le soir en période estivale, et par conséquent, doivent se partager les surfaces de jeux à St-Joux. Or, le terrain d'entraînement est également prisé en semaine par les adeptes de Kitesurf venant de loin à la ronde. Est-ce que cette surface est réservée à la pratique du football lors des entraînements du FC LNL, cas échéant, quelles sont les mesures à prendre pour que cette surface ne soit pas occupée à d'autres fins durant les périodes d'entraînements ? »

M. A. Olivieri, conseiller municipal : répond qu'il n'y a pas de règlement d'utilisation de ces terrains. Il est bien évident que le club de football est prioritaire et que c'est une question d'entente. Le club de Kitesurf sait qu'il doit aller vers le fond du terrain afin d'éviter d'occuper le terrain.

M. P. Morand, PLR : *« Une interdiction générale de circuler entre 19h00 et 06h00 a été mise en place au travers des rues Beauregard, rue de l'Hôpital, place de la Liberté et rue du Collège. Force de constater que cette interdiction n'est que très peu respectée par des automobilistes de toutes régions (les riverains ne sont ici pas concernés). Qui s'occupe de contrôler et de faire appliquer cette interdiction ? »*

M. R. Matti, maire : informe que pour ce cas, il faut prendre contact avec la police cantonale.

M. P. Morand, PLR : *« Des places de parc numérotées (et donc soumises à l'horodateur) étaient disponibles jusqu'aux environs du mois de mai sur la place à proximité du dépôt Wrangler anciennement Frifri à St-Joux. Or, ces places ne sont désormais plus du tout accessibles car une chaîne et une interdiction d'accéder a été mise en place. Avec cette diminution de places de parc à St-Joux, on a pu constater une recrudescence de parking sauvage (parcage sur la pelouse entre autres) durant toute la période estivale. L'autorité communale est-elle au courant de cet état de fait ? »*

M. R. Matti, maire : indique que ce terrain appartient à un privé qui loue ses places de parc à des privés et ne souhaite pas le mettre à disposition de la Commune.

15. Communications

M. A. Binggeli, conseiller municipal : *« Le Conseil municipal a approuvé la nouvelle organisation du département de l'équipement, qui sera remanié pour pouvoir affronter les différents départs de personnel et autres départs à la retraite, ainsi que les grands changements à venir dans le monde de l'électricité : libération du marché, avancée des différentes technologies de production décentralisée, relevage des compteurs à distance, etc. A cet effet, le service se verra doté d'un poste de secrétariat à 50 % et nous allons également lancer la recherche d'un nouveau chef de service qui opérera avec un équivalent plein-temps de 100 % (40 % actuellement). De plus, à terme tous les employés seront diplômés du domaine électrique. M. Jean-Claude Scherler restera à disposition avant sa retraite (qui surviendra en 2021) pour épauler le nouveau responsable mais se retirera du service de l'équipement. Les membres de Forum de la commission de l'énergie m'ont adressé une lettre à fin juin, demandant à participer plus activement aux dossiers en cours. Je dois relever ici que le service de l'équipement n'a pas les ressources nécessaires pour démarrer un projet "chauffage à distance" qui va nécessiter un grand engagement sur une longue durée. J'encourage les membres du législatif à prendre leurs responsabilités et, si le lancement du projet de chauffage à distance est souhaité, de faire une motion demandant un 50 % temps-plein dédié à ce projet. Avec le service actuel avant mi, voire fin 2021, le chauffage à distance va rester en attente. »*

M. J.-P. Latscha, FOR, vice-président : informe que la rencontre des bureaux de législatifs JU/ JB se tiendra le 28 septembre 2019 à Valbirse. Il indique que M. Albrecht Ehrensperger, Mme Anna Valentina Petrig et lui-même participeront à cet événement enrichissant.

La séance est levée à 20h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président L'adjointe au chancelier

A. Ehrensperger

S. Wahlen



Motion PS - La Neuveville

Conseil général du 25 septembre 2019

Protection d'espèces végétales à La Neuveville : lutter contre les néophytes envahissants, menace pour les plantes, les animaux et les humains.

Introduction :

Certains néophytes comme les solidages américains (grandes tiges à fleurs jaunes...) envahissent de nombreux jardins, se propagent à grande vitesse au détriment d'espèces végétales locales connues et poussent même entre bitume et murs de jardin.

Développement :

De plus en plus d'espèces végétales se répandent dans l'ensemble de la Suisse au détriment d'espèces indigènes. Ces plantes envahissantes peuvent pour certaines en outre devenir dangereuses pour l'homme dans la mesure où elles risquent de provoquer des brûlures et des allergies. Ces néophytes représentent également une menace pour les réserves naturelles.

Un plan de mesures « Néophytes envahissants » a été établi dans le canton de Berne. Il mentionne que certaines plantes disposent d'une stratégie de colonisation particulièrement redoutable.

Un plan pilote du service de la promotion de la nature a démontré que :

- Les plantes posant problèmes sont largement inconnues
- Les modèles de propagation et le danger sont très variables
- La lutte contre ces néophytes requiert l'association de services actifs dans plusieurs domaines à divers échelon (fédéral, cantonal et communal).

En conclusion :

Je demande au Conseil Municipal :

1. De définir les néophytes envahissants sur l'ensemble du territoire communal, de mettre en place une stratégie de lutte et d'élaborer des directives y relatives.
2. D'informer la population sur ce type de plantes, leur danger et les moyens d'éviter leur propagation (arrachage, déracinement).

Pour que notre cité laisse la place aux espèces indigènes et ne soit pas envahie par les néophytes.

Véronique Stöpfer pour le PS



Parti Socialiste de La Neuveville

Conseil général du 25.09.2019

Motion : Développement durable au sein des services communaux

Introduction

Le Conseil municipal a exprimé son intérêt pour le développement durable dans ses choix politiques. Néanmoins, le chemin reste long et il est de la responsabilité de la commune de montrer l'exemple à ses citoyens au-delà des grandes réformes politiques. Pour cette raison, le PS prend les devants avec cette motion en mettant en avant une série d'améliorations visant à rendre La Neuveville plus verte et durable.

Développement

Le développement durable répond à des critères de mieux en mieux définis par la Confédération et le Canton de Berne. Il représente un enjeu clé que ce soit au niveau international, national ou local. Au niveau de la politique communale, il est nécessaire de définir clairement des objectifs et des politiques, mais également de les mettre en œuvre et de prendre des mesures concrètes à court et à long terme.

Le mot clé ici est la cohérence, au niveau de la politique communale, mais également dans la gestion et les pratiques de tous les jours au sein des services et des institutions communales. Il est impossible de rendre notre belle commune et ses citoyens plus verts, si nous ne nettoyons pas nous aussi devant notre porte.

Le PS demande donc au Conseil municipal de faire un pas en avant et d'identifier les faiblesses et mauvaises pratiques quotidiennes au sein de nos institutions et d'y palier. Nous pensons par exemple :

- au remplacement de la vaisselle en plastique à usage unique employée en commission et en conseil par une alternative durable
- à l'emploi de papier recyclé au sein des services communaux ainsi qu'à la diminution de l'utilisation de papier en général
- à la mise en place d'un système de tri des déchets performant au sein des bâtiments et services communaux.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville

Mondine Moeschler & Anna Petrig



Conseil général du 25.09.2019

Motion : Plan de gestion des déchets

Introduction : L'OLED, Ordonnance fédérale sur la Limitation et l'Élimination des Déchets révisée est en vigueur depuis 2016. Elle prévoit l'organisation de la gestion des déchets selon les principes du développement durable et de l'économicité. Elle nécessite la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.

Développement : La limitation quantitative, la gestion et la revalorisation des déchets font partie des responsabilités des communes, qui peuvent ainsi jouer un rôle important dans le développement durable.

Certaines villes suisses ont pris des mesures drastiques pour limiter la production de déchets, comme Carouge, par exemple, qui, avec le soutien de sa population, veut devenir la première ville suisse « zéro déchet » et a posé comme première étape une diminution de 30% des déchets incinérables à 3 ans.

Le règlement neuvevillois concernant les déchets est entré en vigueur le 01.01.2016. Son article 3.1 charge le Conseil municipal d'élaborer un « plan de gestion des déchets », fixant les principes à suivre et les mesures à prendre pour la réduction quantitative, la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets au niveau communal.

Le Parti Socialiste demande au Conseil municipal d'élaborer un plan de gestion des déchets comprenant :

- Les mesures visant une diminution quantitative des déchets
- L'organisation de la collecte des ordures ménagères et d'autres déchets
- Un concept de gestion de la déchetterie, qui si elle fonctionne à satisfaction pour les usagers, doit être évaluée selon les critères de développement durable (matières valorisables) et d'économicité (organisation : gestion par la municipalité versus externalisation, besoins en installations,...)
- L'optimisation de la valorisation des déchets
- La durée de validité du plan jusqu'à sa prochaine évaluation.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville

Willy Lehmann